

Décision

Générale

modern

Décision n° 03/2023/CC portant proclamation des résultats définitifs des élections législatives du 24 Février 2023.

n° 03/2023/CC

Ministère
CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Date de publication
2 mars 2023

Numéro JO
n° 3 du 05/03/2023

Date du numéro
5 mars 2023

INTRODUCTION

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

VISAS

VU L'Article 77 de la Constitution du 15 Septembre 1992.

VU La Loi constitutionnelle n°92/AN/1/6ème L du 21 Avril 21 portant révision de la Constitution

VU La Loi organique n°1/AN/93/3ème L du 29 Octobre 1992 relative aux élections et les lois organiques modificatives

VU La Loi organique n°4/AN/93/3ème L du 7 Avril 1993 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil Constitutionnel

VU La Loi organique n°11/AN/02/4ème L portant modification de l'article 41 de la loi organique n°1/AN/92/2ème L

VU La Loi organique n°13/AN/10/6ème L du 03 Février 2011 modifiant certaines dispositions de la loi organique n°1/AN/92/2ème L

VU La Loi organique n°14/AN/1/6ème L du 04 Juin 2012 modifiant l'article 32 de la loi organique n°13/AN/10/6ème L

VU La Loi organique n°16/AN/6ème L du 06 Décembre 2012 portant modification de l'article 33 de la loi organique n°1/AN/92/12/6ème L

VU La Loi organique n°1/AN/92/2ème L du 15 Septembre 1992 relative aux partis politiques en République de Djibouti

VU la loi n°127/AN/16/7ème L du 16 Février 2016 portant statuts juridiques de l'opposition politique

VU La Loi n°219/AN/18/7ème L du 11 Janvier 2018 modifiant la loi n°192/AN/02/4ème L instituant le système de quota dans les fonctions électives et dans l'administration de l'Etat

VU Le Décret n°2022-291/PR/MI portant convocation du collège électoral pour les prochaines échéances législatives

VU Le Décret n°2022-327/PR/MI fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la campagne électorale pour les élections législatives du 24 Février 2023

VU Le Décret n°2022-314/PR/MI fixant les modalités d'organisation du scrutin du 24 Février 2023 pour les prochaines des membres de l'Assemblée Nationale

VU Le Décret n°2018-032/PR/MI du 16 Janvier 2018 portant sur les modalités d'application de la loi n°201/AN/18/7ème L du 11 Janvier 2018

VULe Décret n°2023-028/PR/MI portant publication des listes des candidats titulaires et suppléants pour les élections législatives du 24 Février 2023

VUL'Arrêté n°2022-133/PR/MI portant désignation des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) pour les élections législatives du 24 Février 2023

VUL'Arrêté n°2023-041/PR/MI fixant le nombre et l'emplacement des bureaux de vote pour les élections législatives du 24 Février 2023

VUL'Arrêté n°2023-046/PR/MI portant désignation des membres des bureaux de vote pour les élections législatives du 24 Février 2023

VULe Règlement du 10 Juillet 1993 applicable à la procédure suivie devant le Conseil Constitutionnel pour le contentieux des élections

VULes Résultats complets des élections législatives du 24 Février 2023 consignés dans les procès-verbaux centralisateurs de la ville de Djibouti et des Régions transmis par le Ministère de l'Intérieur ainsi que les observations présentées par les membres des bureaux et mentionnées dans les procès-verbaux des opérations.

TEXTE INTÉGRAL

SUR

LES OPERATIONS ELECTORALES :

- 1 Considérant que sur l'ensemble du territoire national, les opérations électorales se sont déroulées conformément aux lois et règlements en vigueur en la matière.
- 2 Considérant qu'à ce jour, aucune requête du parti ou du groupement de partis en lice n'est enregistrée au secrétariat du Conseil Constitutionnel.

SUR

L'ENSEMBLE DES RESULTATS DU SCRUTIN :

- 3 Considérant qu'après avoir procédé à des vérifications et contrôles des procès-verbaux des opérations électorales, les résultats des élections législatives du 24 Février 2023 sont répartis comme suit :

| CIRCONSCRIPTIONELECTORALE | SUFFRAGESEXPRIMES | CANDIDATS | VOIXOBTENUES | % DES VOIX | SIEGE-SATTRIBUES |

| --- | --- | --- | --- | --- | --- |

| DJIBOUTI | 91717 | UMP | 81628 | 89% | 28 |

| UDJ | 10089 | 11% | 7 |

| ARTA | 9366 | UMP | 8683 | 93% | 3 |

| UDJ | 683 | 7% | 0 |

| ALI-SABIEH | 14551 | UMP | 14551 | 100% | 6 |

| DIKHIL | 22496 | UMP | 22496 | 100% | 11 |

| TADJOURAH | 19858 | UMP | 19858 | 100% | 6 |

| OBOCK | 12442 | UMP | 12442 | 100% | 4 |

| TOTAL | 170 430 | TAUX DE PARTICIPATION | 74% | TOTAL SIEGES | 65 |

PROCLAME

Les résultats définitifs des élections législatives du 24 février 2023 sont les suivants

- Le Groupement politique de l'UMP a obtenu dans toutes les circonscriptions électorales du pays un total de 161 658 Voix soit 58 sièges à la représentation nationale
- Le parti UDJ, en lice dans la circonscription de Djibouti, a obtenu 10 089 voix soit 7 sièges à la représentation nationale

- Dans la circonscription d'Arta, UDJ a obtenu 683 voix et n'atteint pas le seuil de 10% pour avoir un siège à l'Assemblée Nationale.

La présente décision de proclamation des résultats définitifs des élections législatives du 24 février 2023 est publiée.

Délibéré par le Conseil Constitutionnel siégeant en séance plénière :

M. ABDI ISMAEL HERSI Président, Mme FATOUMA AHMED

MOUSSA, M. HASSAN IDRIS SAMRIEH, M. AHMED OSMAN

HACHI, Mme. SAIDA AHMED ABDALLAH, membres.